

Notes au coordonnateur

Informations pour les coordonnateurs et les enseignants du Programme du diplôme

Actualités

Notes au coordonnateur et lettres d'information

Pour des actualités et des informations générales sur l'IB (par exemple, les nouvelles sur la recherche, les dernières nouveautés du magasin de l'IB ou les possibilités de perfectionnement professionnel), deux publications sont à votre disposition : la lettre d'information *Actualités mondiales de l'IB*, qui propose des actualités d'ordre général à la communauté de l'IB, et *L'IB dans la pratique*, qui se concentre sur les pratiques pédagogiques de l'IB et fournit les dernières actualités sur les programmes d'études de l'IB et leur évaluation, ainsi que sur le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Les anciens numéros de ces deux lettres d'information sont disponibles sur le site Web public de l'IB à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/news/newsletter-from-the-ib/>. Les coordonnateurs recevront automatiquement ces publications dans un courriel envoyé à l'adresse électronique qu'ils ont saisie dans le système d'information du Baccalauréat International (IBIS).

Le Programme du diplôme : des principes à la pratique (2015)

Une version révisée du document intitulé *Le Programme du diplôme : des principes à la pratique* sera publiée sur le Centre pédagogique en ligne (CPEL) en avril 2015. Celle-ci intègre des aspects des approches de l'enseignement et de l'apprentissage. Outre ces changements, ce guide important pour la mise en œuvre du programme constitue une mise à jour complète de la version 2009 et comprend des idées tirées du document intitulé *En quoi consiste le système éducatif de l'IB ?*

Révision des exigences du Programme du diplôme

Nous rappelons aux coordonnateurs que l'obtention du Programme du diplôme de l'IB est soumise à de nouvelles exigences qui entreront en vigueur à compter de la session d'examens de mai 2015. Les coordonnateurs sont appelés à attirer l'attention des enseignants de l'IB (en particulier des enseignants de théorie de la connaissance) et des superviseurs du mémoire sur ces changements. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document *Programme du diplôme de l'IB – Simplification des exigences requises pour l'obtention du diplôme et des facteurs éliminatoires* disponible sur IBIS sous la section Bibliothèque, dans le dossier Politiques et pratiques.

Approches de l'enseignement et de l'apprentissage

Les documents suivants sont désormais disponibles sur le CPEL :

- Approches de l'enseignement et de l'apprentissage dans le Programme du diplôme
- 26 vidéos de soutien pour les enseignants, les coordonnateurs et les chefs d'établissement ;

Dans ce numéro :

Actualités

Tronc commun

Matières des programmes propres aux établissements (PPE)

Langues

Individus et sociétés

Sciences

Mathématiques

Arts

Programme du diplôme en ligne

Légalisation des résultats au Programme du diplôme

Développement pédagogique et cycles de révision du Programme du diplôme

L'IB sur le Web

- 3 modèles de plans de travail des unités du Programme du diplôme – comprend une gamme d'échantillons vierges et remplis ;
- outils d'autoréflexion pour les enseignants portant sur les approches de l'apprentissage du Programme du diplôme ;
- 11 études de cas provenant d'établissements impliqués dans le projet pilote portant sur les approches de l'enseignement et de l'apprentissage du Programme du diplôme ;
- 6 entretiens avec des spécialistes dans ce domaine.

Projet relatif à la charge de travail des élèves

Depuis un certain nombre d'années, l'IB reçoit des preuves anecdotiques concernant la charge de travail des élèves du Programme du diplôme. Le service de recherche de l'IB développe actuellement un projet d'enquête mondiale à grande échelle sur la charge de travail des élèves auquel près de 50 000 élèves prendront part. Ce projet permettra d'étudier dans quelle mesure les élèves jugent le programme trop exigeant, de déterminer s'il provoque un niveau de stress préjudiciable à la santé ou au bien-être des élèves, et quels élèves sont les plus touchés. Le projet débutera en 2016, durera deux ans et comprendra trois enquêtes auprès des élèves ainsi qu'une enquête auprès des coordonnateurs.

En vue de s'y préparer, le service de recherche de l'IB a lancé une étude pilote en octobre 2014. Des élèves de 50 établissements scolaires de 6 pays ont participé à une première enquête en novembre 2014, au début de leur première année du Programme du diplôme. Ils répondront à une autre enquête à la fin de leur première année, puis à une autre à la fin de leur expérience du Programme du diplôme. Cette étude vise à tester et à parfaire les instruments d'enquête ainsi qu'à recueillir des éléments initiaux sur le niveau de bien-être et la charge de travail des élèves. Comme pour le projet principal, le projet pilote comporte des enquêtes auprès des élèves et des coordonnateurs. Une fois l'étude pilote achevée avec succès, le projet sera officiellement lancé à l'échelle mondiale en octobre 2016.

Enquête auprès des enseignants du Programme du diplôme

Le personnel en charge du développement du Programme du diplôme mène régulièrement des enquêtes auprès des coordonnateurs et enseignants du Programme du diplôme. L'IB ne disposant pas d'un accès direct aux adresses électroniques des enseignants, les enquêtes leur étant destinées ont été publiées sur le CPEL. Cette méthode de diffusion ayant produit des taux de réponse très faibles, l'IB a décidé d'adopter une nouvelle approche. À compter de 2015, les enquêtes destinées aux enseignants seront envoyées aux coordonnateurs du Programme du diplôme qui seront chargés de les renvoyer aux enseignants concernés. Nous espérons de

cette manière parvenir à une meilleure représentation des opinions des enseignants concernant le programme d'études existant ou envisagé pour une matière donnée. L'IB demande aux coordonnateurs du Programme du diplôme de bien vouloir soutenir ces efforts de recherche et d'envoyer les liens vers l'enquête aux enseignants concernés, tels qu'identifiés dans le courriel de présentation.

Nouvelle présentation des épreuves d'examen du Programme du diplôme à compter de mai 2015

L'IB s'engage à assurer l'accessibilité et la clarté de ses épreuves d'examen auprès de tous ses candidats, c'est pourquoi plusieurs modifications ont été apportées à la présentation des épreuves écrites du Programme du diplôme pour les sessions de mai 2015 et les suivantes. Les principales modifications sont détaillées dans ce document et des exemples sont mis à disposition dans la section **Bibliothèque d'IBIS (Information sur l'évaluation > Exemples d'épreuves d'examen)** afin de donner un aperçu de la nouvelle présentation des épreuves d'examen et de permettre aux enseignants comme aux élèves de se familiariser avec ces changements. Les mêmes documents sont aussi disponibles sur le CPEL.

Veillez noter qu'il s'agit uniquement de changements dans la présentation et non de modifications de la structure ou des critères d'évaluation des épreuves. Ces exemples illustrent la nouvelle présentation mais ne constituent pas des exemples de types de questions ou de nombre de points par question.

Le changement le plus important et le plus évident est celui de la police utilisée pour le texte. À l'heure actuelle, la police utilisée sur la couverture des épreuves d'examen est Myriad Pro, tandis que la police utilisée pour les textes à l'intérieur est Times New Roman. À partir de mai 2015, sauf dans les cas où une police différente est habituellement utilisée (par exemple, pour les textes des épreuves 1 de langue B), tous les textes seront rédigés dans la police **Arial**. Il existe toutefois deux exceptions à cette règle :

- la police Times New Roman continuera d'être utilisée dans les épreuves d'examen du groupe 5 (Mathématiques) pour la notation mathématique, les variables et les chiffres ; pour tout le reste, la police utilisée sera Arial.
- la police Times New Roman continuera d'être utilisée dans les épreuves d'examen du groupe 4 (Sciences) pour les lettres grecques ainsi que pour les symboles f , l , i , x et y ; pour tout le reste, la police utilisée sera Arial.

La présentation des pages de couverture a également été légèrement modifiée pour que le titre de l'épreuve et les instructions pour les candidats soient les plus clairs possible. Les autres modifications concernent l'alignement du texte (l'alignement à gauche remplace désormais la justification de l'ensemble du texte) et l'arrêt de l'utilisation du style italique dans lequel les instructions pour les candidats étaient auparavant rédigées.

Les polices utilisées dans les recueils de données pour la chimie et la physique seront modifiées pour correspondre à celles utilisées dans les épreuves d'examen.

Calendriers des examens 2015 pour le Programme du diplôme et le Programme à orientation professionnelle

Des modifications ont été apportées en juin 2014 aux calendriers des examens pour 2015. Les coordonnateurs doivent s'assurer qu'ils utilisent la bonne version des calendriers d'examens 2015.

Ceux-ci sont disponibles sur le CPEL dans la section destinée aux coordonnateurs, et dans la bibliothèque d'IBIS.

Calendrier des examens pour la session de mai 2015

Calendrier des examens pour la session de novembre 2015

Observateurs externes

Les enseignants du Programme du diplôme de l'IB sont invités à proposer leur candidature afin de participer en tant qu'observateurs aux réunions de délibérations de l'IB pour la session de mai 2015 pour l'une des matières suivantes :

- politique mondiale ;
- technologie du design ;
- mathématiques complémentaires NS ;
- mathématiques NS ;
- théâtre ;
- arts visuels ;
- théorie de la connaissance.

Ces réunions auront lieu au centre de l'évaluation de l'IB à Cardiff, au Pays de Galles, en juin 2015.

L'invitation d'observateurs externes a pour but de permettre une meilleure compréhension du processus d'attribution des notes finales. Les enseignants qui assistent à ces réunions devront remettre un rapport contenant leurs observations au responsable en chef de l'évaluation du Programme du diplôme.

Les enseignants qui souhaitent assister à une réunion de délibérations doivent obtenir l'accord écrit de leur chef d'établissement avant d'envoyer leur candidature à Richard Thomas, responsable adjoint de l'évaluation (richard.thomas@ibo.org), au centre de l'évaluation de l'IB à Cardiff. Leur demande doit contenir de brefs renseignements personnels et un compte rendu de leur expérience en tant qu'enseignant du Programme du diplôme de l'IB. Ils doivent également indiquer :

- leur nom ;
- la matière et le niveau qui les intéresse ;
- le nom et l'adresse de leur établissement ;
- le code de l'établissement.

Les enseignants dont la candidature n'a pas été retenue dans le passé sont invités à présenter une nouvelle demande.

Seul un nombre restreint d'observateurs peut être invité à chaque session. La priorité sera donnée aux demandes émanant d'établissements qui n'envoient pas régulièrement de participants et qui n'ont pas envoyé d'observateurs dans quelque matière que ce soit au cours des cinq dernières années. À l'exception des réunions de délibérations pour les cours de langues, les observateurs devront avoir une bonne compréhension de l'anglais. La date de clôture des candidatures est fixée au 28 mars 2015. L'IB ne communiquera pas avec les candidats dont la candidature n'est pas retenue. Nous nous mettrons en contact avec les enseignants retenus avant la fin du mois d'avril.

L'IB assumera les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration dans la mesure du raisonnable, mais la participation à la réunion elle-même ne sera pas rémunérée.

Intégrité intellectuelle – Examens

Déroulement des examens – À compter de la session d'examens de mai 2015

Technologie prêt-à-porter

Dans le cadre du règlement de l'IB interdisant l'utilisation d'appareils électroniques non autorisés lors des examens, nous souhaitons attirer votre attention sur les technologies dites « prêt-à-porter », qui intègrent des micro-ordinateurs et autres technologies avancées dans des vêtements et accessoires. Il existe, entre autres, des montres et lunettes intelligentes qui peuvent être utilisées comme ordinateur ou appareil de communication.

Les nouvelles avancées rendent la technologie prêt-à-porter de plus en plus accessible, proposant ainsi non seulement des fonctions de calculatrice, mais aussi un accès à Internet. Ces appareils ne sont pas toujours faciles à identifier et seront interdits à compter de la session d'examens de mai 2015. Les coordonnateurs et les surveillants doivent donc redoubler de vigilance lors des sessions d'examens du Programme du diplôme et s'assurer que les candidats n'utilisent pas de telles technologies qui les avantageraient injustement. Pour toute question sur ce sujet, veuillez contacter *L'IB vous répond* (ibid@ibo.org).

Communication sur le contenu d'un examen

L'univers de la technologie évolue constamment, et permet aux personnes d'être reliées entre elles et de communiquer plus efficacement. Les élèves du Programme du diplôme peuvent être tentés de solliciter ou d'échanger des informations sur les contenus des épreuves d'examens avec leurs pairs vivant dans d'autres fuseaux horaires.

Les écoles du monde de l'IB doivent veiller à ce que tous les élèves passant des examens du Programme du diplôme comprennent qu'ils ne doivent pas révéler ou discuter du contenu de quelque épreuve d'examen que ce soit avec toute autre personne, qu'elle appartienne ou non à leur communauté scolaire immédiate, cela dans un délai de

24 heures suivant la fin d'un examen. Cette interdiction concerne toute forme de communication verbale, écrite ou électronique, que ce soit par contact direct ou au moyen de médias sociaux.

Tout candidat qui tenterait d'échanger ou de solliciter des informations sur le contenu d'un examen dans un délai de 24 heures suivant la fin de cet examen commettrait une infraction au règlement de l'IB et s'exposerait à ne pas recevoir de note finale pour la matière concernée.

Les écoles du monde de l'IB sont tenues de veiller à l'intégrité des examens et d'éduquer leurs élèves sur toutes les questions liées à l'intégrité intellectuelle, ainsi qu'aux comportements à adopter et aux compétences à intégrer en la matière.

Intégrité intellectuelle – Documents d'orientation

L'IB a le plaisir d'annoncer la sortie de deux nouvelles publications (voir ci-après) portant sur l'intégrité intellectuelle. Ces deux documents sont disponibles dans toutes les langues sur le CPEL, à chaque page de matière, dans la section « Publications communes aux trois programmes », ainsi que sous **Domaines de soutien > Intégrité**.

L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB

Cette publication a pour but de soutenir les écoles du monde de l'IB dans l'élaboration d'une **philosophie** de l'intégrité intellectuelle. Elle offre des conseils sur la conception d'une stratégie qui associe la politique interne de l'établissement à de bonnes pratiques en milieu scolaire. Cette publication, qui favorise une approche positive, s'appliquera aux quatre programmes de l'IB. Elle présente également des exemples sur diverses manières de promouvoir l'intégrité intellectuelle afin que les élèves (quel que soit leur âge) en saisissent les valeurs fondamentales et se familiarisent avec ses aspects techniques. Elle vise à :

- développer une meilleure compréhension de l'intégrité intellectuelle et de sa relation avec les approches de l'apprentissage ;
- élaborer, à mettre en œuvre et à réviser la politique d'intégrité intellectuelle ;
- fournir un cadre afin d'identifier les aspects de l'intégrité intellectuelle dans le continuum des programmes de l'IB ;
- examiner les stratégies en vue de promouvoir l'intégrité intellectuelle dans tous les programmes de l'IB.

Savoir citer et référencer ses sources

L'objectif de cette publication est de guider les membres de la communauté de l'IB afin qu'ils comprennent les attentes de l'IB sur la façon de référencer les sources d'idées, de termes ou de travaux d'autres personnes lors de la production d'un document ou d'un travail original. Elle fournit des indications sur la façon de citer ses sources et présente quelques-unes des différences entre les styles les plus largement utilisés. L'IB exige que ses élèves fassent preuve d'intégrité en indiquant

quelles sont les idées et les termes utilisés qui n'appartiennent pas en propre à l'auteur et en précisant à quel endroit du texte ils se trouvent ; l'autre exigence concerne la cohérence du référencement de ces idées et de ces termes. Elle vise à :

- guider les membres de la communauté de l'IB afin qu'ils comprennent les attentes de l'IB en ce qui concerne les manières correctes de citer et de référencer leurs sources ;
- illustrer quelques-uns des styles les plus largement utilisés pour le référencement des sources ;
- fournir des ressources en vue de soutenir le travail des élèves lorsqu'ils présentent un travail (liste de contrôle des documents et tableau des éléments à inclure dans les références).

Mise à jour des informations sur l'utilisation des calculatrices

Il est rappelé aux établissements scolaires que des informations sur l'utilisation des calculatrices sont disponibles sur le CPEL. Veuillez vous assurer que l'ensemble des enseignants et des candidats ont pris connaissance du document *Utilisation des calculatrices pendant les examens de 2015*. Il doit être rappelé aux candidats que tout manquement aux règles concernant les calculatrices sera probablement considéré comme une fraude.

Nouvel outil en ligne pour les demandes d'aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion

Un nouveau système permettant de demander des aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion a été lancé sur IBIS. L'option « Demande d'aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion » est accessible en cliquant sur l'onglet **Candidat** et remplacera intégralement la *Demande de dispositions spéciales pour l'évaluation* (formulaire D1).

- Les demandes pour les candidats ayant des besoins en matière d'aménagement de la procédure d'évaluation peuvent désormais être effectuées au moyen du nouveau système en ligne, et ce processus sera obligatoire à partir de la session de mai 2015.
- En ce qui concerne les candidats demandant l'accès à des épreuves modifiées, il est obligatoire pour les coordonnateurs d'utiliser le système en ligne pour effectuer toutes les demandes d'aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion qui doivent prendre effet immédiatement.

Conjointement au système en ligne, l'IB a révisé sa politique et rédigé un nouveau document. Celui-ci, intitulé *Candidats ayant des besoins en matière d'aménagement de la procédure d'évaluation*, est disponible sur IBIS et sur le CPEL. Cette version révisée inclut de nouveaux critères et de nouvelles informations concernant les pièces justificatives. Nous vous

invitons à lire attentivement ce document qui vous aidera à remplir les demandes.

Demandes de changement de lieu d'examen dans la région Amériques

À l'approche de la session d'examens de mai 2015, les demandes de changement de lieu doivent être effectuées selon la procédure détaillée ci-dessous. Veuillez noter que les examens à l'extérieur de l'établissement suivent un processus différent.

Les demandes de changement de lieu concernent **uniquement** les cas où le calendrier des examens de l'IB coïncide avec un événement important de portée internationale en rapport avec les études suivies par le candidat pour le diplôme.

Comme il est indiqué à l'article A9.3 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* :

« La définition de ce qui constitue un événement "international" dans ce contexte peut varier. Toutefois, en règle générale, un événement peut être considéré comme international s'il comprend des participants venant d'au moins deux pays autres que le pays dans lequel se déroule l'événement et qui ne résident habituellement pas dans le pays en question. Si le candidat doit se rendre en dehors du pays où se situe son école du monde de l'IB, cela est en principe également considéré comme un événement international. Tout événement national conduisant à une participation à un événement international sera également pris en considération par l'IB. »

Le coordonnateur du candidat devra se mettre en rapport avec le coordonnateur d'une école du monde de l'IB située près de l'événement, afin de lui demander s'il est disposé à superviser le ou les examens du candidat. L'établissement d'accueil devra déjà avoir des candidats inscrits à la session d'examens en question.

Une fois que le coordonnateur aura trouvé une école du monde de l'IB ayant accepté d'accueillir le candidat, il devra inscrire le nom de cet établissement ainsi que le nom du coordonnateur en poste dans cet établissement et sa signature d'approbation dans le formulaire.

Veuillez noter que vous devrez vous acquitter des **frais de 50 USD pour chaque candidat** autorisé à bénéficier de cette disposition spéciale. Le centre mondial de l'IB pour la région Amériques facturera à l'établissement scolaire le montant correspondant.

Si aucune école du monde de l'IB n'est disponible ou ne peut organiser et superviser le ou les examens, l'autorisation ne sera accordée que si le bureau régional peut déléguer un représentant pour organiser et superviser le ou les examens. L'établissement devra s'acquitter de l'intégralité du coût de cette disposition.

Veuillez remplir le **Formulaire de demande d'autorisation de changement de lieu d'examen** et l'envoyer par courriel au

bureau régional à l'adresse iba.dpevaluation@ibo.org. Seuls les formulaires dûment remplis seront pris en considération.

Le centre mondial de l'IB pour la région Amériques reconnaît l'événement suivant comme étant un événement important de portée internationale.

ISEF – Intel International Science and Engineering Fair (du 11 au 15 mai 2015, Pittsburgh [Pennsylvanie], États-Unis).

Le centre mondial de l'IB pour la région Amériques fournit un professionnel de l'éducation expérimenté en tant que surveillant pour organiser et superviser les examens sur le lieu de cet événement. Des frais supplémentaires de **60 USD par élève** seront facturés aux établissements scolaires dont les candidats anticipés / au diplôme assistent à cet événement afin de couvrir l'intégralité du coût de cette disposition spéciale.

Les demandes seront acceptées par le centre mondial de l'IB pour la région Amériques jusqu'au **10 avril 2015**. Après cette date, plus aucune demande ne sera prise en considération, puisqu'il n'y aura plus suffisamment de temps pour prendre les dispositions nécessaires pour la session d'examens de mai 2015.

Vous pouvez vous mettre en rapport avec l'équipe chargée de l'évaluation pour le Programme du diplôme à l'adresse suivante : iba.dpevaluation@ibo.org.

Tronc commun

Mémoire

En raison de la mise à l'essai d'une proposition de nouveau modèle d'évaluation, la nouvelle version du *Guide du mémoire* sera publiée en 2016 (pour première utilisation en 2016 et première évaluation en 2018).

Addenda à la matrice des points supplémentaires telle que publiée dans le *Guide du mémoire* actuel

Un addenda au *Guide du mémoire* (premiers examens en 2013) est désormais disponible sur la page du CPEL consacrée au mémoire. Ces informations s'appliquent à l'ensemble du Programme du diplôme et sont tirées du document intitulé *Programme du diplôme de l'IB – Simplification des exigences requises pour l'obtention du diplôme et des facteurs éliminatoires*, applicable à compter de mai 2015.

Heures de supervision

Nous demandons aux coordonnateurs de bien vouloir rappeler à tous les superviseurs du mémoire que les heures de supervision précisées sur la page de couverture ne doivent pas inclure la supervision en laboratoire. Les heures comptabilisées ne doivent concerner que le temps passé en face-à-face avec le candidat à discuter de la progression du mémoire.

Exemples de mémoires destinés aux candidats

Durant le deuxième trimestre 2015, une sélection de mémoires à valeur d'exemple choisis par des examinateurs superviseurs dans tous les groupes de matière sera mise à disposition sur la page du CPEL consacrée au mémoire. Ces travaux seront annotés de façon à être utiles aux élèves, en incluant des conseils sur les meilleures pratiques et en soulignant des omissions ou erreurs communes. Ces travaux seront assortis de commentaires spécifiques aux critères. Ils devront être diffusés auprès des élèves et devront être considérés par ceux-ci comme faisant partie de l'étape de préparation du mémoire.

Disponibilité des matières pour le mémoire en mai et novembre 2015

Veillez noter que la disponibilité des matières n'est pas exactement la même pour mai et novembre 2015. Le coordonnateur doit s'assurer pour tout candidat présentant un mémoire que la matière est disponible pour la session concernée. Cela est détaillé dans le *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*. Les candidats de reprise se présentant après six mois ne peuvent représenter leur mémoire que dans une matière proposée lors de la session de reprise. Si la matière n'est pas disponible, ils devront choisir un nouveau sujet de mémoire, ou attendre 12 mois pour se présenter comme candidats de reprise.

Exemples de mémoires disponibles sur le CPEL

Il est conseillé aux enseignants d'utiliser les exemples de mémoires disponibles sur le CPEL. Ces derniers se trouvent sur la page de la matière à laquelle ils se rapportent, sous la section **Mémoire**. Pour les matières ne détenant pas de page sur le CPEL, certains exemples sont disponibles sur la page consacrée au mémoire.

Mémoires et autres composantes de l'évaluation

Le mémoire n'est pas le prolongement de la tâche d'évaluation interne ou de toute autre composante évaluée pour une matière. Les élèves doivent s'assurer qu'ils comprennent clairement la distinction entre le mémoire et les autres tâches d'évaluation. Bien qu'il y ait inévitablement un certain chevauchement en ce qui a trait aux compétences développées, il existe des distinctions claires entre les tâches, et le mémoire ne doit pas être fondé sur les mêmes données qui ont été recueillies pour une autre composante de l'évaluation, ou fondé de façon notable sur les sources secondaires utilisées.

Il est de la responsabilité de l'élève de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement entre son mémoire et un autre travail qu'il prépare aux fins d'évaluation dans d'autres composantes. Les superviseurs ont un rôle important à jouer dans l'orientation des élèves sur cette question. Ceci implique de s'assurer que les élèves comprennent les différentes exigences de la tâche, notamment en ce qui concerne :

- la présentation des documents : le mémoire est rédigé sur le modèle d'un travail scolaire écrit ;

- les différents critères d'évaluation pour les tâches ;
- les différentes recommandations relatives à l'utilisation des deux types de sources d'information existantes et de leur propre collecte de données.

Les mémoires doivent, lorsque cela est approprié en fonction de la matière et selon les orientations données, inclure des preuves de la consultation de sources secondaires afin d'établir le contexte et la pertinence du sujet à l'étude. L'équilibre entre l'utilisation de sources existantes et de données recueillies par l'élève dépendra de la matière. Les élèves doivent donc s'assurer qu'ils ont lu et compris la section du *Guide du mémoire consacrée à la matière concernée*.

Les élèves qui soumettent un mémoire en utilisant le travail d'une autre composante d'évaluation, telle qu'une tâche d'évaluation interne, risquent de ne pas obtenir leur diplôme puisque cela est considéré comme un cas de mauvaise conduite.

Rapports pédagogiques sur le mémoire

Étant donné que la nature du mémoire reste inchangée, les rapports pédagogiques ne sont pas produits au cours de chaque session, à moins que de nouveaux problèmes surviennent ou que de nouvelles matières soient ajoutées. Lorsqu'un rapport pédagogique intermédiaire de mise à jour sur le mémoire est produit, cette mise à jour doit être lue conjointement avec le dernier rapport pédagogique complet sur la matière concernée. Les rapports pédagogiques sur le mémoire doivent faire l'objet d'une révision en mai 2015.

Pertinence des questions de recherche et domaines d'inscription

Veillez noter que l'IB ne fournira de conseils ni sur les domaines d'inscription pour les questions de recherche proposées, ni sur la pertinence de la question de recherche choisie, puisqu'il s'agit d'éléments évalués du mémoire. Pour obtenir le conseil des pairs, il est recommandé de consulter le forum consacré au mémoire sur le CPEL.

Formulaire de réflexion sur la planification et la progression

En juillet 2014, un formulaire intitulé *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* a été mis à la disposition de tous les établissements afin de soutenir le processus de supervision du mémoire. De plus amples informations seront publiées sur le CPEL en temps opportun pour les établissements qui souhaiteraient commencer à utiliser ce formulaire à des fins internes avant son introduction obligatoire en 2016.

Critères d'évaluation du mémoire

Il a été porté à notre attention qu'une erreur s'est glissée dans la traduction du critère A dans la version espagnole du guide. L'actuelle version espagnole du guide stipule que la question de recherche doit impérativement être énoncée dans l'introduction. Il devrait cependant être indiqué que la question de recherche doit être exprimée soit dans

l'introduction soit sur la page de couverture. Veuillez noter que les versions anglaise et française du guide sont correctes.

Le critère A doit stipuler ce qui suit.

- Critère A : question de recherche
- (Objectifs d'évaluation 1 et 2)

Ce critère sert à évaluer la mesure dans laquelle le but du mémoire est spécifié. Dans de nombreuses matières, l'objectif du mémoire est normalement énoncé sous la forme d'une question, d'où le nom de ce critère. Toutefois, pour certaines disciplines, il est préférable ou possible de formuler la recherche différemment.

Niveau	Descripteur
0	La question de recherche n'est soit pas exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture, soit ne se prête pas à une étude méthodique dans la matière dans laquelle le mémoire est présenté.
1	La question de recherche est soit exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture mais n'est pas clairement formulée, soit trop vaste pour pouvoir être traitée de manière satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé.
2	La question de recherche est exprimée avec clarté soit dans l'introduction ou sur la page de couverture et elle se concentre sur un sujet bien défini, ce qui rend possible une étude satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé.

Veuillez vérifier que cette erreur a bien été portée à la connaissance des examinateurs chargés d'évaluer les mémoires en espagnol et que ces derniers ne manqueront pas d'appliquer le critère conformément à ce qui est stipulé dans les descripteurs présentés ici, et non dans ceux énoncés dans la version espagnole du guide.

Mémoire en étude du monde contemporain

Modification des modalités d'inscription au mémoire en étude du monde contemporain depuis la session de mai 2014

La phase de mise à l'essai du mémoire en étude du monde contemporain a révélé des schémas récurrents au niveau des choix des candidats, qui privilégient clairement certains grands thèmes mondiaux pour leurs recherches. Afin que les mémoires en étude du monde contemporain puissent être attribués de la façon la plus pertinente aux examinateurs, il a été décidé de les répartir en six thèmes mondiaux. En vigueur

depuis la session de mai 2014, les thèmes du mémoire en étude du monde contemporain sont désormais intégrés dans le processus d'inscription. Les coordonnateurs sont invités à inscrire les candidats dans l'une des options suivantes :

- science, technologie et société ;
- culture, langue et identité ;
- conflit, paix et sécurité ;
- égalité et inégalité ;
- santé et développement ;
- durabilité environnementale et économique.

Les établissements doivent noter que les exigences relatives au mémoire en étude du monde contemporain n'ont pas changé depuis la publication du *Guide du mémoire*, qui renseigne les élèves sur la façon de procéder. L'introduction des thèmes est liée au processus d'inscription, de façon à ce que les mémoires soient alloués avec précision. L'ampleur des domaines couverts par le cours d'étude du monde contemporain exige cette modification logistique de nos processus d'inscription. Les établissements scolaires et les élèves doivent choisir uniquement le thème qui se rapproche le plus de l'étude qu'ils ont entreprise. Indépendamment du thème choisi, tous les mémoires sont évalués de la même manière, c'est-à-dire conformément aux exigences figurant dans le *Guide du mémoire*.

Identification des matières du mémoire en étude du monde contemporain

Il est rappelé aux établissements, aux superviseurs et aux candidats que, en plus d'identifier le thème retenu pour le mémoire, les candidats doivent indiquer clairement au début de celui-ci les matières du Programme du diplôme qu'ils utilisent pour explorer le thème choisi. Le choix du thème ne rend pas explicites les matières utilisées. Ces dernières doivent être indiquées afin que les examinateurs puissent évaluer le mémoire de manière adéquate.

Pour toute question, veuillez visiter le forum dédié au mémoire en étude du monde contemporain sur le CPEL.

Modification du calendrier pour le chargement électronique des mémoires

Nous informons les coordonnateurs que l'IB travaille à la mise en place de l'envoi sous forme électronique de tous les travaux des candidats, notamment les mémoires, les travaux écrits et les échantillons de travaux pour l'évaluation interne. Une annonce sera faite lorsque la session à partir de laquelle les mémoires doivent être téléchargés sera confirmée.

Liens vers des ressources externes dans un mémoire

Quelle que soit la matière, le mémoire doit être rédigé sur le modèle d'un article publié dans une revue spécialisée ou d'un rapport de recherche, et il doit pouvoir exister par lui-même et être compris sans qu'il soit nécessaire d'accéder à des liens externes ou de consulter des documents d'accompagnement

tels que des DVD. Lorsqu'il évalue le mémoire, l'examineur n'a aucune obligation de se référer aux documents qui ne sont pas inclus dans le mémoire lui-même.

De même que pour les annexes, si l'information se trouvant au cœur d'un argument est comprise ou établie dans un lien externe, elle sera traitée comme si l'élément n'avait pas été exprimé. Par exemple, si l'évaluation et l'analyse sont contenues uniquement dans le lien externe et non dans le corps du mémoire, le critère F (*utilisation de compétences d'analyse et d'évaluation adaptées à la matière*) pourra être affecté. Les examinateurs ont été informés de ces instructions.

Présentation des références dans le mémoire

Il est rappelé aux coordonnateurs qu'ils doivent communiquer aux superviseurs et aux élèves les informations ci-dessous, auparavant publiées dans les *Notes au coordonnateur* et relatives à la mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui. Ces informations complètent les exigences de forme du mémoire figurant dans le guide le plus récent.

Mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui

Nous rappelons aux coordonnateurs et aux enseignants que les candidats **doivent** citer toutes les sources utilisées dans les travaux soumis à l'évaluation. Les informations fournies ci-après visent à clarifier cette exigence.

Les travaux que les candidats au Programme du diplôme remettent pour l'évaluation se présentent sous diverses formes et peuvent inclure des supports tels que du matériel audio ou visuel, des textes, des graphiques, des images et des données provenant de sources imprimées ou électroniques. Si un candidat utilise les travaux ou les idées d'une autre personne, il doit en citer la source en appliquant de manière cohérente une méthode de mention des sources conventionnelle. Tout candidat ne respectant pas cette exigence sera soupçonné d'avoir commis une infraction au règlement qui pourra donner lieu à l'application d'une sanction par le comité d'attribution des notes finales de l'IB.

L'IB ne prescrit pas de méthode particulière à imposer aux candidats en ce qui concerne la mention des sources ou la présentation des citations au sein du texte ; cette décision est laissée à la discrétion des membres du personnel ou du corps enseignant concernés de l'établissement. En raison du large éventail de matières, des trois langues d'usage et de la diversité des méthodes de mention des sources, il serait irréalisable et restrictif de privilégier l'emploi de méthodes particulières. Dans la pratique, certaines méthodes sont plus largement utilisées, mais les établissements sont libres de choisir une méthode adaptée à la matière concernée et à la langue dans laquelle les candidats rédigent leur travail. Quelle que soit la méthode adoptée par l'établissement pour une matière donnée, il est attendu des candidats qu'ils fournissent au minimum les informations suivantes : le nom de l'auteur, la date de publication, le titre de la source et les numéros de page, selon le cas.

Les candidats doivent utiliser une méthode conventionnelle et l'appliquer de manière cohérente afin de citer toutes les sources utilisées, y compris les sources paraphrasées ou résumées. Lors de la rédaction d'un texte, les candidats doivent établir une distinction nette entre leurs propres idées et celles empruntées à autrui en utilisant des guillemets (ou tout autre moyen tel que la mise en retrait du texte) suivis d'une citation adaptée renvoyant à une référence dans la bibliographie. Si une source électronique est citée, la date de consultation doit impérativement être précisée. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement l'utilisation des méthodes de mention des sources, mais qu'ils démontrent que toutes les sources ont été citées. Les candidats doivent être informés qu'ils sont tenus de mentionner l'origine du matériel audiovisuel, des textes, des graphiques, des images et des données provenant de sources imprimées ou électroniques dont ils ne sont pas l'auteur. Là encore, ils doivent utiliser une méthode adéquate de mention/citation des sources.

Mémoires du groupe 1

Veillez noter que, sur la base de la section portant sur le mémoire du groupe 1 (voir page 31 du *Guide du mémoire*), l'option de la 3^e catégorie doit s'intituler comme suit :

« 3^e catégorie – Études en langue fondées sur un ou des textes initialement rédigés dans la langue dans laquelle le mémoire est présenté. »

Mémoires de langues (groupe 1 et groupe 2)

Les élèves présentant un mémoire du groupe 1 ou du groupe 2 doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils soumettent le mémoire dans le cadre réservé à la matière sur la page de couverture du mémoire. Par exemple :

pour le groupe 1 : anglais A, 2^e catégorie ; allemand A, 3^e catégorie ; espagnol A, 1^{re} catégorie ;

pour le groupe 2 : français B, 1^{re} catégorie ; allemand B, 2^e catégorie (a) ; espagnol B, 3^e catégorie.

Clarification concernant les « artefacts culturels » pour la 2^e catégorie dans le groupe 2

La clarification qui suit donne des précisions sur la 2^e catégorie – culture et société (b), c'est-à-dire les « mémoires de nature culturelle basés sur des artefacts culturels spécifiques ». Un artefact culturel désigne tout élément concret ou tangible qui permet de donner un aperçu de la langue et de la culture cible. Des exemples sont fournis ci-dessous.

<p>Documents écrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • journaux ; • magazines ; • titres de journaux ; • articles ; • livres (autres que des œuvres littéraires) ; • dessins humoristiques ; • publicités ; • prospectus, brochures ou manifestes ; • lois ou réglementations ; • documents ou enregistrements historiques. <p>Documents oraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • scénarios ; • programmes radiophoniques ou télévisés ; • paroles de chansons ; • entretiens. <p>Documents visuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • œuvres des beaux-arts ; • architecture (bâtiments, monuments, etc.) ; • films ; • timbres. <p>Symboles culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • articles de mode et accessoires (en tant que témoignages culturels) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • aliments, vaisselle (en tant que témoignages culturels) ; • marques (en tant que témoignages culturels). <p>Les éléments suivants ne constituent pas des « artefacts culturels » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • événements politiques (élections, référendums) ; • événements historiques ; • mouvements sociaux (manifestations) ; • problèmes d'ordre social (chômage, immigration, racisme, violence en milieu scolaire, le rôle des femmes dans tel pays, etc.) ; • villes et régions (mémoire de type « guide de voyage ») ; • groupes ethniques (minoritaires) ; • tendances dans les médias ; • styles zzux ; • sports ; • traditions ; • institutions (systèmes scolaires, partis politiques, etc.).
---	---

Mémoires du groupe 3 – politique mondiale

Le nouveau cours de politique mondiale sera une matière principale dont l'enseignement débutera en 2015, pour première évaluation en 2017. Étant donné la date de lancement de cette matière et l'actuelle révision du *Guide du mémoire*, il ne sera pas possible d'effectuer un mémoire en politique mondiale avant la publication du nouveau guide en 2016, pour une première évaluation en 2018. Les élèves qui souhaitent effectuer un mémoire dans un des domaines du cours de politique mondiale, tels que les droits de l'homme ou la paix et les conflits, sont invités à examiner les matières actuellement disponibles dans le *Guide du mémoire* pour déterminer celle à laquelle leur sujet correspondrait le mieux.

Théorie de la connaissance (TdC)

Nous rappelons aux coordonnateurs qu'une nouvelle série de six sujets imposés en théorie de la connaissance est publiée pour chaque session d'examens. Tous les candidats (y compris les candidats de reprise) doivent rédiger leur essai sur l'un des sujets imposés propres à la session d'examens concernée. Ces derniers sont publiés sur le CPEL le 1^{er} septembre pour la session de mai de l'année suivante et le 1^{er} mai pour la session de novembre de la même année.

Veillez noter que les essais ne portant pas sur le bon sujet imposé par l'IB se verront automatiquement attribuer une note de zéro. Il est extrêmement important que les établissements scolaires prennent ces informations au sérieux. En effet, les nouvelles exigences du Programme du diplôme qui entreront en vigueur en mai 2015 stipulent qu'un candidat ayant obtenu un E en théorie de la connaissance ne pourra pas se voir décerner le diplôme, et ce, indépendamment du nombre total de points qu'il aura obtenu. Il incombe aux établissements de s'assurer que chaque candidat rédige son essai sur le bon sujet imposé pour la session.

Nous rappelons aux établissements que la page de couverture électronique contient toutes les informations relatives au candidat exigées par l'examineur. Les candidats ne doivent pas inscrire leur nom, le numéro de la session ou le nom/logo de leur établissement scolaire dans les en-têtes ni les pieds de page de leur essai de TdC. Ils sont autorisés à soumettre leur essai dans l'une des langues d'usage pour la théorie de la connaissance suivantes : anglais, espagnol, français, allemand, chinois (simplifié) ou chinois (traditionnel).

À partir de la session de mai 2015

Théorie de la connaissance : formulaire de planification et de progression (formulaire TK/PPF)

Dans le cadre d'un effort visant à renforcer les contrôles et l'intégrité de l'essai de théorie de la connaissance, l'IB prévoit introduire une supervision plus structurée. Celle-ci vise à garantir l'authenticité des travaux des candidats et à s'assurer que chacun d'entre eux recevra le soutien dont il a besoin de la part de l'enseignant lors de la rédaction de son essai.

Tel que conseillé dans la section intitulée « Rôle de l'enseignant » du *Guide de théorie de la connaissance*, ce processus se composera de trois entretiens entre l'élève et l'enseignant. De brèves informations concernant ces entretiens seront incluses dans le formulaire *Théorie de la connaissance – Réflexions sur la planification et la progression de l'essai* (formulaire TK/PPF), qui fera partie intégrante du processus formel de soumission de l'essai de TdC.

Lors du premier entretien, l'élève et l'enseignant discutent des sujets imposés afin d'aider l'élève à choisir le sujet qui lui convient le mieux. Pendant l'entretien intermédiaire, l'élève peut présenter son travail (une exploration dudit sujet) à l'enseignant sous forme écrite, par exemple une série de notes et d'idées, une fois que des progrès importants ont été réalisés. Enfin, au cours du dernier entretien, qui a lieu

vers la fin du processus, l'élève peut présenter une version préliminaire complète de son essai à l'enseignant. Celui-ci peut lui fournir des commentaires écrits de nature générale (mais il ne doit pas noter ou corriger la version préliminaire). L'élève est encouragé à inclure directement sur le formulaire un bref résumé de chaque entretien pendant ou après chaque échange. En outre, il est obligatoire que l'élève comme l'enseignant signent le formulaire afin de garantir l'authenticité des informations comprises dans celui-ci.

Tous les candidats de TdC, quel que soit l'établissement scolaire dans lequel ils étudient, devront obligatoirement soumettre ce formulaire. Il doit être rempli par le candidat et l'enseignant, puis signé et envoyé par le coordonnateur. La procédure de soumission du formulaire est détaillée dans le *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* (2015). Il ne sera **pas** possible de charger les formulaires de planification et de progression pour la session de mai 2015. Tous les formulaires devront être envoyés au centre de l'évaluation de l'IB à l'adresse suivante :

Maria Zubizarreta (TdC)
International Baccalaureate
Peterson House
Malthouse Avenue
CARDIFF CF23 8GL
Pays de Galles, ROYAUME-UNI

Il est également possible d'envoyer les formulaires de planification et de progression par courrier électronique en fichiers joints à l'adresse TK-PPF@ibo.org. Veuillez ne pas utiliser cette adresse électronique pour vos questions, car cette messagerie n'envoie pas de messages sortants. Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à l'adresse IBID@ibo.org.

La procédure de soumission du formulaire est aussi détaillée dans le *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* (2015). Il importe de noter que ce formulaire ne doit pas être confondu avec le *Document de planification de l'exposé* (formulaire TK/PPD) dont il est question ci-après.

Théorie de la connaissance – Document de planification de l'exposé (formulaire TK/PPD)

Le nouveau *Document de planification de l'exposé* (formulaire TK/PPD) sera utilisé à compter de la session d'examens de mai 2015. Ce formulaire est disponible sur le CPEL dans la section « Évaluation » et a été inclus dans le *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* (2015). Il est rappelé aux établissements scolaires remplissant les formulaires TK/PPD dès la prochaine session qu'il est de leur responsabilité de les conserver en lieu sûr avant de les charger en mars/septembre de la session correspondante. À compter des sessions de 2015, tous les établissements sont tenus de charger ces formulaires sous forme électronique.

Veuillez noter que **chaque candidat** doit soumettre un formulaire TK/PPD à son enseignant. Pour les exposés en groupe, chaque candidat du groupe doit soumettre à

l'enseignant son propre formulaire, qui sera identique aux formulaires soumis par les autres membres du groupe.

Les établissements scolaires doivent s'assurer que le formulaire qu'ils chargent pour chaque candidat de l'échantillon comporte la note d'évaluation interne consignée dans IBIS.

Créativité, action, service (CAS)

Le document intitulé *Créativité, action, service : enseignements supplémentaires* est disponible sur la page du CPEL consacrée au programme CAS. Ce document a été conçu afin de répondre aux questions fréquemment posées sur le guide actuel du programme CAS.

Le nouveau guide et le nouveau matériel de soutien pédagogique pour le programme CAS, en vigueur à compter de septembre 2015, ont été publiés en mars 2015.

Veuillez noter que *créativité, action, service* deviendra *créativité, activité, service* à compter de septembre 2015. Les coordonnateurs sont incités à lire les nouveaux documents sur le programme CAS dès leur publication.

Matières des programmes propres aux établissements (PPE)

Modifications des guides du groupe 4 pour les PPE

Les guides du groupe 4 pour deux matières des programmes propres aux établissements, astronomie et science de la mer, sont actuellement en cours de mise à jour par souci de cohérence avec les nouveaux guides de sciences et le projet du groupe 4. Ces deux guides devaient être prêts pour un premier enseignement en septembre 2014. Cependant, le guide d'astronomie n'est pas encore finalisé et sera prêt dans la première quinzaine du mois de mai 2015, pour premier enseignement en septembre 2015 et premiers examens en 2017. Pour vous préinscrire afin de recevoir un exemplaire du nouveau guide d'astronomie ou de science de la mer, ou pour recevoir un exemplaire du guide actuel, veuillez contacter le service *L'IB vous répond*. Pour le moment, ces deux guides pédagogiques ne sont proposés qu'en anglais.

Veuillez noter que, comme toutes les matières des PPE, celles-ci ne sont disponibles qu'au niveau moyen, et que les établissements doivent déposer une demande d'autorisation pour les proposer.

Langues

Mises à jour des guides de langue A

Les guides de langue A : littérature, de langue A : langue et littérature, et de littérature et représentation théâtrale ont été mis à jour en août 2013 pour inclure des informations sur l'utilisation d'œuvres choisies en dehors de la liste d'œuvres traduites (PLT) ou de la liste d'auteurs prescrits (PLA) pour le cours de langue A, lorsque le programme d'études exige l'utilisation de ces listes. Pour les premiers examens de 2015, un nombre de points maximum sera appliqué pour des critères spécifiques dans les composantes d'évaluation indiquées ci-après, si les candidats utilisent des œuvres ne figurant pas dans la PLT ou des auteurs ne figurant pas dans la PLA, comme exigé dans le guide :

- langue A : littérature, épreuve 2 (NM et NS), critère A ;
- langue A : littérature, travail écrit (NM et NS), critère B ;
- langue A : littérature, commentaire oral individuel (NM), critère A ;
- langue A : littérature, commentaire oral individuel et discussion (NS), critères A et D ;
- langue A : langue et littérature, commentaire oral individuel (NM et NS), critère A ;
- littérature et représentation théâtrale, travail écrit, critère B.

Pour obtenir plus d'informations, il est fortement recommandé aux établissements de consulter les guides mis à jour ainsi que le document intitulé *Résumé des modifications pour les premiers examens en 2015*, disponible sur le CPEL. Il leur est rappelé que le nombre de points maximum indiqué dans les versions mises à jour des guides entrera en vigueur à partir des premiers examens de 2015.

Questions pour le commentaire oral de langue A : littérature pour les candidats autodidactes soutenus par l'établissement

Les questions pour le commentaire oral de langue A : littérature pour les candidats autodidactes soutenus par l'établissement des sessions d'examens de mai et de novembre 2016 sont disponibles sur le CPEL. Veuillez noter que cette série de questions est spécifique aux sessions d'examens de 2016. Les élèves inscrits aux sessions d'examens de 2015 doivent utiliser les questions publiées sur le CPEL pour l'année concernée.

Ce commentaire oral formel consiste en une analyse littéraire approfondie du passage ou du poème. En préparant chacune des dix questions pour les deux œuvres étudiées, il est attendu des élèves qu'ils tiennent compte de la façon dont les caractéristiques littéraires telles que le langage, le style, le ton et la voix produisent des effets particuliers.

Matériel de soutien pédagogique de langue A : littérature, étudiée en autodidaxie avec le soutien de l'établissement

Nous rappelons aux établissements que le nouveau document intitulé *Matériel de soutien pédagogique de langue A : littérature, étudiée en autodidaxie avec le soutien de l'établissement* est à présent disponible sur le CPEL. Ce document explique ce que sont les cours de langue A : littérature étudiés en autodidaxie avec le soutien de l'établissement, en apportant des précisions sur le contenu et les procédures applicables, et en faisant des suggestions quant à l'organisation et à la supervision de ces cours. Une section est spécialement consacrée aux élèves étudiant une langue en autodidaxie, et des conseils spécifiques à chaque langue sont donnés pour les nombreuses langues automatiquement proposées aux examens ou celles pouvant être admises sur demande spéciale.

Travail écrit – Langue B et langue *ab initio*

Les modalités du travail écrit pour les cours de langue B et de langue *ab initio* ont été révisées, et les versions suivantes des guides pédagogiques sont désormais disponibles sur le CPEL.

- *Guide de langue B* (premiers examens en 2015), à utiliser à compter de la session d'examens de mai 2015.
- *Guide de langue ab initio* (premiers examens en 2015), à utiliser à compter de la session d'examens de mai 2015.

Nous rappelons aux établissements que le nouveau document intitulé *Clarifications concernant les travaux écrits d'acquisition de langues* (premiers examens en 2015), mis à jour en novembre 2014, est à présent disponible sur le CPEL. Ce document remplace les sections relatives aux travaux écrits de langue B et de langue *ab initio* dans le document *Clarifications concernant les cours des groupes 1 et 2* (premiers examens en 2013), ainsi que les vidéos en anglais *Introducing group 2, Language B et Introducing group 2, Language ab initio*. Il doit être lu parallèlement au *Guide de langue B* (premiers examens en 2015) et au *Guide de langue ab initio* (premiers examens en 2015) et a pour objectif d'éclaircir certains points tels que le déroulement, la supervision, le format et la présentation des travaux écrits.

Modifications apportées au document intitulé *Classical languages guide* (en anglais uniquement)

Certaines incohérences et formulations ambiguës ont été identifiées dans le nouveau guide de langues classiques (en anglais uniquement ; publié en février 2014) et le nouveau matériel de soutien pédagogique pour premiers examens en 2016. En conséquence, certaines modifications ont été apportées afin de résoudre ces problèmes.

Les sections suivantes du guide ont été modifiées dans les versions publiées disponibles sur le CPEL.

À la page 19, les modifications suivantes ont été apportées au tableau des passages prescrits pour le latin :

- sous la liste 1, NM et NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option D : « Women », l'orthographe de « Virgil » a été remplacée par « Vergil » ;
- sous la liste 1, NM et NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option F : « Good living », « Seneca, *Epistulae Morales* 1.1, 16 » a été remplacé par « Seneca, *Epistulae Morales* 1, 16 » ;
- sous la liste 1, NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option F : « Good living », « Seneca, *De Tranquillitate Animi* 2.1-3.8 » a été remplacé par « Seneca, *De Tranquillitate Animi* 2-3 » ;
- sous la liste 2, NM et NS (pour examens en 2019, 2020, 2021), option C : « Love poetry », « Catullus, *Carmina* 2A » a été remplacé par « Catullus, *Carmina* 2 ». La liste des poèmes de Catulle (Catullus) reste quant à elle inchangée.

À la page 20, les modifications suivantes ont été apportées au tableau des passages prescrits pour le grec ancien :

- sous la liste 1, NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option C : « Tragedy », « Euripides, *Electra* 773–859, 999–1148 » a été remplacé par « Euripides, *Electra*, 774–858, 998–1146 ».

À la page 34, sous le titre « Internal assessment details », la phrase « While primary sources may include post-classical evidence, the majority of primary sources must come from the classical world » a été supprimée.

À la page 35, sous le titre « Sources », le 2^e point puce (« How is Ovid's depiction of Daedalus and Icarus [...] ? ») et le point puce en retrait sous celui-ci (« Quotations from the *Metamorphoses* [...] ») ont été supprimés.

À la page 41, sous l'annexe « Glossary of subject-specific terms », un nouveau terme a été ajouté :

Argument A coherent series of statements that serve as evidence to answer the research question.

Enfin, dans le matériel de soutien pédagogique pour les langues classiques (*Classical languages teacher support material*), sous le titre « Individual study », le 5^e paragraphe a été modifié comme suit (les modifications sont indiquées en italique) :

« Primary sources refer to those which are the product of classical antiquity, either textual or material. For example, quotations from a classical text, architectural plans of a Roman temple, inscriptions from tombs or photographs of Greek vases are all primary sources. A Renaissance painting of a scene from classical mythology is **not** a primary source. *However, students may still use in their annotations Renaissance interpretations of classical material, as they would use secondary literature, to support their analysis.* »

Individus et sociétés

Nouveaux guides

Les nouveaux guides d'histoire et de politique mondiale (pour premier enseignement en septembre 2015) sont désormais disponibles sur le CPEL. Ces guides seront accompagnés de nouveaux matériels de soutien pédagogique et de nouveaux spécimens d'épreuves. Pour chacune des matières, le nouveau matériel de soutien pédagogique contiendra des conseils pour les enseignants concernant l'enseignement du nouveau cours, ainsi que des exemples de tâches d'évaluation externe et interne. Ces exemples seront disponibles sous forme notée et non notée, et comporteront les commentaires détaillés des réviseurs de notation. Les enseignants sont vivement encouragés à considérer le matériel de soutien pédagogique comme une ressource essentielle pour l'enseignement du programme.

Tous les animateurs d'atelier ont suivi une formation en ligne sur les nouveaux cours. Des ateliers traditionnels portant sur ces nouveaux cours sont actuellement organisés par matière dans le monde entier. Vous pouvez obtenir de plus amples informations à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/professional-development/find-events-and-workshops/>.

Gestion des entreprises

Les nouvelles directives pour le cours de gestion des entreprises (pour premier enseignement en septembre 2014 et première évaluation en mai 2016) comporteront un léger changement dans le modèle d'évaluation, applicable dès la première session d'évaluation en mai 2016.

L'étude de cas fournie à l'avance (épreuve 1) sera modifiée comme suit :

- l'étude de cas fournie à l'avance sera différente pour la session de mai et celle de novembre ;
- le matériel pour l'étude de cas fournie à l'avance sera plus court que ce qui est proposé dans le cours actuel (derniers examens en novembre 2015) ;
- le jour de l'examen, les candidats recevront un document supplémentaire servant de stimulus et répondront à deux questions sur les trois proposées dans la section A.

De plus amples informations sur ces changements seront fournies dans les prochaines notes au coordonnateur. Une version mise à jour du *Guide de gestion des entreprises*, des exemples de travaux d'élèves et des spécimens d'épreuves seront disponibles sur le CPEL à compter de septembre 2015.

Politique mondiale

Suite au succès du projet pilote de trois ans mené auprès de 30 écoles du monde de l'IB, le nouveau cours de politique mondiale, intégré au groupe de matières Individus et sociétés, sera proposé comme matière principale dont l'enseignement débutera en septembre 2015, pour première évaluation en mai 2017.

Ce cours offre aux élèves l'occasion d'explorer des concepts politiques fondamentaux tels que le pouvoir, la liberté et l'égalité dans divers contextes et à divers niveaux.

Pour plus d'informations sur le cours de politique mondiale, veuillez prendre connaissance du guide pédagogique, disponible sur la page du CPEL consacrée au cours. Des ateliers traditionnels et en ligne pour la politique mondiale sont désormais proposés : veuillez consulter la liste d'ateliers disponibles sur le site Web public de l'IB.

Pour toute question sur le cours de politique mondiale, n'hésitez pas à contacter l'équipe chargée du développement du Programme du diplôme à l'adresse dpdevelopment@ibo.org. Compte tenu des retours obtenus lors du projet pilote, nous nous attendons à une réponse enthousiaste des établissements scolaires à compter de 2015.

Histoire (modules 1 et 2)

Références sur les épreuves d'examen

Une légère modification a été apportée en novembre 2014 en ce qui concerne les références (les brèves légendes utilisées pour informer les candidats des origines et de la nature d'une source) fournies pour les sujets imposés sur les épreuves d'examen. Cette modification est toujours valable pour la session de mai 2015 (et les suivantes), et il est demandé aux coordonnateurs d'en informer les enseignants d'histoire dans leur établissement.

Le contenu des références a été modifié pour permettre aux candidats de se concentrer davantage sur les facteurs clés pertinents aux questions. Par ailleurs, afin que les auteurs de l'épreuve 1 puissent citer entièrement les origines des sources, des informations complémentaires ont été ajoutées à la fin de l'épreuve dans la nouvelle section « Remerciements ».

Les candidats doivent **utiliser uniquement les informations citées dans les sources et références pour appuyer leurs réponses et ignorer la section « Remerciements »**. Les informations complémentaires mentionnées dans les remerciements ne sont pas pertinentes pour répondre aux questions. Les candidats n'obtiendront pas de points supplémentaires en les utilisant.

Des exemples de références modifiées et de sections « Remerciements » sont disponibles sur le CPEL.

Veuillez noter que ce développement n'aura aucun impact sur ce qui est attendu des candidats pour cette épreuve. Il permet uniquement de simplifier les références tout en créditant de manière complète l'origine des sources.

Nouveau cours

Le nouveau *Guide d'histoire* (pour première évaluation en 2017) est maintenant disponible sur le CPEL. Les coordonnateurs doivent s'assurer que les enseignants d'histoire sont informés de son existence, et noteront par ailleurs que le nouveau cours n'établit **plus** de distinction entre le module 1 et le module 2. Un seul cours d'histoire sera désormais proposé offrant une plus grande variété de thèmes et d'options.

Technologie de l'information dans une société globale (TISG)

Projet au NM/NS

À compter de la session d'examens de mai 2015, des changements seront apportés aux notes accordées pour le projet au NM/NS.

- Les points accordés pour le critère E passeront de 8 à 7.
- Les points accordés pour le critère G passeront de 3 à 4.

Le nombre total de points pour le projet au NM/NS restera inchangé, à 30 points. Davantage d'informations seront disponibles début 2015 sur la page du CPEL consacrée à la TISG.

Épreuve 1 NM et épreuve 1 NS

À compter de la session d'examens de mai 2016, des changements seront apportés à l'épreuve 1 NM et à l'épreuve 1 NS.

- Le format de l'épreuve 1 du NM de TISG passera de 1 heure 45 minutes à 1 heure 30 minutes et demandera aux candidats de répondre à deux questions sur les quatre proposées. La nature des questions ne sera pas modifiée.
- La durée de l'épreuve 1 de TISG du NS restera inchangée à 2 heures 15 minutes. Les candidats seront tenus de répondre à trois questions : deux questions de la section A (aucun changement) et une question de la section B (qui sera créée en fusionnant les sections B et C actuelles).

Des spécimens d'épreuves sous ce nouveau format seront publiés sur le CPEL en juillet 2015.

Philosophie

Nous rappelons aux coordonnateurs que le nouveau *Guide de philosophie* est désormais disponible sur le CPEL, pour premier enseignement en 2014 et première évaluation en mai 2016.

Pour les sessions d'examens de mai et novembre 2015, nous attirons l'attention des enseignants et des candidats sur le fait que la section A de l'épreuve 1 NM/NS peut contenir

deux extraits de textes ou deux illustrations, et qu'il n'est pas obligatoire qu'elle contienne un extrait de texte et une illustration.

Des modifications ont été apportées aux critères B et C pour l'épreuve 1 NM/NS ainsi qu'aux critères B et D pour l'épreuve 3 NS. Ces modifications sont sans incidence pour les élèves et visent à faciliter la tâche des examinateurs en leur fournissant des éclaircissements. Les nouveaux critères d'évaluation sont disponibles dans la version mise à jour du guide sur le CPEL. Ces critères sont utilisés depuis la session de mai 2013.

Dans toutes les épreuves d'examen, les instructions ont également été modifiées afin de clarifier les tâches pour les élèves. Ces nouvelles instructions sont utilisées depuis la session de mai 2013. Elles sont fournies ci-après à titre d'information.

Épreuve 1 NM/NS :

Lors de la rédaction de vos réponses, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie ;
- faire preuve d'une bonne connaissance et compréhension des questions philosophiques appropriées ;
- analyser, développer et évaluer de façon critique des idées et des arguments pertinents ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;
- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- proposer une réponse personnelle à la question d'examen qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

Rédigez une réponse (d'environ 800 mots) dans laquelle :

- vous identifierez dans cet extrait un concept ou un problème philosophique central qui répond à la question : « Qu'est-ce qu'un être humain ? » ;
- vous examinerez deux différentes approches philosophiques au concept ou au problème philosophique que vous avez identifié ;
- vous expliquerez et évaluerez le concept ou le problème philosophique que vous avez identifié.

Épreuve 2 NM/NS :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie, et faire preuve d'une bonne compréhension de la terminologie spécifique à l'auteur ;

- faire preuve d'une compréhension des exigences spécifiques de la question ;
- fournir des références aux idées et arguments présentés dans le texte ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;
- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- développer une évaluation critique des idées et arguments présentés dans le texte ;
- proposer une réponse personnelle à la prise de position de l'auteur qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

Épreuve 3 NM/NS :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- développer une réponse organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie ;
- identifier des questions pertinentes concernant l'activité philosophique soulevée dans le texte ;
- adopter votre propre point de vue sur la nature même de la philosophie en tant qu'activité en rapport avec les idées développées dans le texte ;
- vous inspirer des compétences acquises, des documents étudiés et des idées développées tout au long du cours et en démontrer une appréciation globale.

Découverte de l'activité philosophique – Texte inconnu

Lisez le texte ci-dessous, puis rédigez une réponse (environ 800 mots). Votre réponse sera notée sur 30. Veuillez inclure dans votre réponse :

- une description concise de l'activité philosophique telle qu'elle est présentée dans le texte ;
- une analyse des questions pertinentes relatives à l'activité philosophique présentée dans le texte, en faisant le lien avec votre expérience de la philosophie tout au long du cours ;
- des références pertinentes au texte qui démontrent votre compréhension de l'activité philosophique ;
- votre évaluation personnelle des questions relatives à l'activité philosophique soulevées dans le texte.

Psychologie

Dans le cadre du processus de révision du cours de psychologie du Programme du diplôme, la structure et les critères de notation pour l'évaluation interne sont en cours de révision.

Les nouveaux critères utilisés pour la notation ont été mis à l'essai afin d'évaluer leur degré d'utilité pour les enseignants. Cela permet à l'équipe chargée de la révision de recueillir des

informations sur les adaptations nécessaires à apporter aux critères.

Anthropologie sociale et culturelle

Le cycle de révision du programme d'anthropologie sociale et culturelle a été prolongé d'un an. Cette prolongation vise à permettre d'entreprendre une mise à l'essai appropriée des nouvelles composantes de l'évaluation, puis d'évaluer et de réviser les résultats. Le nouveau cours sera disponible pour premier enseignement en 2017 et première évaluation en 2019.

Sciences

Nouveaux guides

Les guides de sciences, les spécimens d'épreuves et le matériel de soutien pédagogique pour les nouveaux cours de physique, chimie, biologie et technologie du design ont tous été publiés. Pour chaque matière, le matériel de soutien pédagogique contient une nouvelle section destinée à soutenir les enseignants en vue de l'enseignement du cours, ainsi que des exemples de la nouvelle évaluation interne. Ces exemples sont disponibles sous forme notée et non notée, et comporteront les commentaires détaillés des réviseurs de notation. Les enseignants sont vivement encouragés à considérer le matériel de soutien pédagogique comme une ressource essentielle pour l'enseignement du programme.

Formulaires requis pour l'évaluation

Physique, chimie et biologie

Les trois nouveaux formulaires (4/PSOW, 4/IA et 4/ICCS) qui doivent être utilisés à partir de la session d'examens de mai 2016 pour les nouveaux cours de physique, chimie et biologie seront publiés sur le CPEL. Ils seront disponibles dans la section consacrée à l'évaluation. Ces formulaires seront également publiés dans l'édition 2016 du *Manuel de procédures du Programme du diplôme*.

À compter de la session de mai 2016, les enseignants devront envoyer un seul formulaire 4/PSOW pour chacune de leurs classes du NM ou du NS (un formulaire pour chaque niveau s'il s'agit d'une classe mixte). Dans le formulaire 4/ICCS, les élèves doivent rédiger un bilan de 50 mots sur leur participation au projet du groupe 4.

Il convient de continuer à utiliser les formulaires actuels lors des prochaines sessions d'examens jusqu'en novembre 2015 inclus.

Technologie du design

Les trois nouveaux formulaires (4/PSOWDT, 4/IADT et 4/ICCSDT) qui doivent être utilisés à partir de la session d'examens de mai 2016 pour le nouveau cours de technologie du design seront publiés sur le CPEL dans la section consacrée à l'évaluation. Ces formulaires seront également publiés dans l'édition 2016 du *Manuel de procédures du Programme du diplôme*.

À compter de la session de mai 2016, les enseignants devront envoyer un seul formulaire 4/PSOWDT pour chacune de leurs classes du NM ou du SL (un formulaire pour chaque niveau s'il s'agit d'une classe mixte). Dans le formulaire 4/ICCSDT, les élèves doivent rédiger un bilan de 50 mots sur leur participation au projet du groupe 4.

Il convient de continuer à utiliser les formulaires actuels lors des prochaines sessions d'examens jusqu'en novembre 2015 inclus.

Chimie

Un certain nombre de changements ont été apportés au guide pédagogique.

- À la page 113, thème 20.1, dans la section « Notions clés », le point puce 4 indique désormais : « Il vaut mieux réaliser des réactions SN2 en utilisant des solvants **polaires** aprotiques alors que pour les réactions SN1, il est préférable d'utiliser des solvants polaires protiques. »
- À la page 108, thème 18.3, le point puce numéro 6 a été supprimé de la section « Directives et informations supplémentaires ».
- À la page 68, thème 8.5, dans la section « Notions clés », le point puce 1 indique désormais : « La pluie est naturellement acide puisqu'elle contient du CO₂ dissous. Le pH des dépôts acides est moins élevé, généralement inférieur à 5,0. »
- À la page 121, thème 21.1, dans la section « Directives et informations supplémentaires », la première phrase du premier point puce indique désormais : « Les élèves doivent pouvoir interpréter ce qui suit à partir de spectres RMN 1H : nombre de **signaux**, aire sous chaque **signal**, déplacement chimique et multiplicité (dédoublement) des **signaux**. » (Le terme « pic » avait été utilisé de façon incorrecte.)

Des corrections seront prochainement apportées au recueil de données, et accompagnées d'un changement de police de caractères en conformité avec les futures publications relatives aux examens. De plus amples informations sur ces changements seront fournies dans les prochaines notes au coordonnateur.

Par ailleurs, dans le matériel de soutien pédagogique, la section « Erreurs et incertitudes en chimie » a été modifiée et les valeurs d'incertitude pour le volume d'hydroxyde de sodium (NaOH) sont maintenant formulées avec une décimale.

Projet pilote du nouveau cours de sciences au NM

Les établissements scolaires pilotes pour le nouveau cours de sciences au NM ont été sélectionnés. Ce projet pilote de quatre ans commencera en septembre 2015.

Systèmes de l'environnement et sociétés

Le nouveau *Guide de systèmes de l'environnement et sociétés* a été publié pour un premier enseignement en septembre 2015. Une nouvelle évaluation interne mettant l'accent sur l'apprentissage interdisciplinaire a été élaborée, et les critères d'évaluation correspondants ont été mis à l'essai. Le nouveau matériel de soutien pédagogique, comprenant 10 exemples de recherches individuelles assorties de commentaires de réviseurs de notation et de notes, sera disponible sur le CPEL dans la seconde moitié de 2015.

Science du sport, de l'exercice et de la santé

Outre le développement d'un nouveau cours au NM pour cette matière, l'évaluation interne **pour les deux niveaux** sera modifiée à compter de septembre 2016. Ce changement permettra d'aligner le cours de science du sport, de l'exercice et de la santé sur les autres cours de sciences du groupe 4. Des informations sur ces changements seront diffusées sur le CPEL en 2015 et un nouveau guide couvrant le NM et le NS sera publié en fin d'année.

Mathématiques

Rappel – Retour d'information sur les examens

Les examinateurs ont exprimé leur inquiétude quant à certains aspects des réponses finales aux questions d'examens. Ils ont notamment fait valoir que les aspects concernant la précision et la simplification des réponses avaient besoin d'être clarifiés.

1. Précision

Les instructions indiquent aux candidats de fournir toutes les réponses numériques sous formes de valeurs exactes ou arrondies à trois chiffres significatifs.

Les candidats doivent être avisés de suivre ces instructions, car s'ils fournissent des réponses finales à moins de trois chiffres significatifs, ils risquent d'obtenir des valeurs incorrectes dans la suite des exercices, avec le risque de pénalité qui s'ensuit. Par ailleurs, les examinateurs pourront avoir pour instruction de pénaliser les réponses finales comportant plus de trois chiffres significatifs. Les candidats doivent aussi connaître les règles d'arrondissement utilisées par l'IB, des erreurs d'arrondissement risquant elles aussi de déboucher sur des réponses incorrectes.

Règles d'arrondissement : si une réponse à trois chiffres significatifs est fournie, le quatrième chiffre significatif doit être pris en compte et les valeurs comprises entre 0 et 4 doivent être arrondies par excès et celles entre 5 et 9 arrondies par défaut, par exemple 5,645 deviendra 5,64 ; 15,645 deviendra 15,6 ; 5 645, 47 deviendra 5 650.

2. Simplification des réponses finales

Les discussions menées sur le CPEL à ce sujet ont mis en lumière la difficulté à trouver une réponse facile à la question « dans quelle mesure faut-il simplifier ? » Les examinateurs superviseurs se sont penchés sur la question et ont convenu des directives suivantes pour les établissements.

Les candidats doivent être invités à fournir leurs réponses finales en recourant aux formes mathématiques appropriées. De manière générale, le calcul doit être achevé et toutes les valeurs qui conduisent à des nombres entiers doivent être simplifiées ; par exemple $\sqrt{\frac{25}{4}}$ doit être écrit $\frac{5}{2}$.

Une exception à cette règle concerne la simplification des fractions, où la forme réduite d'une fraction n'est pas exigée (sauf s'il s'agit d'un nombre entier) par exemple, $\frac{10}{4}$ peut être laissé sous cette forme ou écrit $\frac{5}{2}$ (même s'il est généralement conseillé de simplifier), mais $\frac{10}{5}$ doit être écrit 2.

Les expressions algébriques doivent être simplifiées en effectuant les opérations possibles telles qu'une addition et une multiplication, par exemple $4e^{2x} \times e^{3x}$ doit être simplifié sous la forme $4e^{5x}$, et $4e^{2x} \times e^{3x} - e^{4x} \times e^x$ doit être simplifié sous la forme $3e^{5x}$.

Sauf si cela est précisé dans la question, les expressions ne doivent pas être factorisées, et les expressions factorisées ne doivent pas être développées, c'est pourquoi $x(x+1)$ et x^2+x sont acceptables.

Papier millimétré de l'IB

Lorsque du papier millimétré est requis lors d'un examen, veuillez vous assurer que les candidats utilisent le papier millimétré de l'IB en vigueur, qui comporte une marge ombragée (similaire à celle des livrets de réponses). Les élèves qui écrivent les réponses sur du papier millimétré plus ancien, lequel ne dispose pas d'une marge, pourraient voir certaines de leurs réponses rognées pendant le processus de numérisation de la réponse du candidat. Les parties manquantes du travail ne seront pas corrigées.

Arts

Nouveaux guides

Les guides pour les nouveaux cours (premier enseignement en septembre 2014) d'arts visuels et de théâtre ont été publiés début 2014. Le matériel de soutien pédagogique et des exemples de travaux d'élèves pour chacune des matières sont désormais disponibles sur le CPEL. Pour chaque matière, le nouveau matériel de soutien pédagogique

contient une section destinée à soutenir les enseignants en vue de l'enseignement du cours ainsi que des exemples de travaux d'évaluation interne et externe, accompagnés de commentaires d'examineurs. Les enseignants sont vivement encouragés à considérer le matériel de soutien pédagogique comme une ressource essentielle pour l'enseignement du programme, même si, dans le cas des arts visuels, les exemples de portfolios sont des créations qui ne représentent pas la gamme complète des points pouvant être attribués, ni la variété des approches qu'un candidat peut adopter lors du processus de création du portfolio ou de l'étude comparative. Des échantillons authentiques seront fournis dès que le cours sera lancé.

Danse

La révision du programme de danse a débuté par un travail de recherche et d'évaluation pris en charge par la division des études et la division de l'évaluation. Dans le cadre de notre engagement continu en matière de consultation et de collaboration, nous souhaitons inviter les enseignants à participer au processus de révision consistant à passer le programme existant en revue afin d'identifier des possibilités d'améliorations.

Le cycle des réunions de révision et de développement pédagogique, dont certaines se dérouleront en face-à-face et d'autres en ligne, débutera en 2015. Nous recherchons pour ces réunions des enseignants ayant une connaissance solide de la discipline, une expérience en matière de développement de programmes d'études en danse et/ou un intérêt particulier pour ce domaine.

Si vous souhaitez participer à ces réunions, veuillez rédiger une lettre décrivant votre expérience et expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez y prendre part ainsi que la façon dont vous pourriez contribuer au processus de révision. Envoyez cette lettre accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante : dpdevelopment@ibo.org. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 avril 2015.

Arts visuels

Il est rappelé aux établissements scolaires que les travaux présentés pour l'évaluation en arts visuels doivent impérativement avoir été réalisés pendant la durée du cours. Le *Règlement général du Programme du diplôme* stipule à ce propos :

Article 3 : candidats et leurs représentants légaux

3.2 Qu'il s'agisse du diplôme ou d'un certificat, les candidats doivent satisfaire à toutes les exigences du Programme du diplôme pendant les deux années que dure le programme.

Si les candidats présentent des travaux qui ont été réalisés en dehors de cette période, ces derniers ne seront pas pris en considération lors du processus d'évaluation.

Envoi de travaux d'arts visuels : entretien audio ou vidéo ou commentaire écrit de 1 000 mots

Il est rappelé aux coordonnateurs que les candidats ont le choix de présenter soit un entretien audio ou vidéo de 15 minutes soit un commentaire de 1 000 mots. Il est important que le commentaire de 1 000 mots ne soit pas confondu avec la déclaration du candidat de 300 mots. Le document de 1 000 mots est un commentaire et doit être chargé à la même section que l'entretien puisqu'il s'agit d'une alternative à ce travail. La déclaration de 300 mots est la déclaration du candidat et doit décrire son parcours artistique tout au long du cours.

Un modèle pour la déclaration de 300 mots du candidat au format PDF modifiable est maintenant disponible sur le CPEL. L'utilisation de ce modèle PDF n'est pas obligatoire. Le PDF peut être utilisé si les enseignants le trouvent utile.

L'entretien audio ou vidéo (de 15 minutes maximum) ou le commentaire (de 1 000 mots maximum) donne l'occasion aux candidats de discuter et de commenter leurs propres travaux artistiques et de mettre en évidence quels éléments de preuve de chacun des descripteurs de la bande de notation ont été présentés dans les travaux réalisés en atelier (pour les candidats du NSA/NMA) ou dans les pages du cahier de recherche (pour les candidats du NSB/NMB) qu'ils ont inclus dans leur portfolio électronique. Des exemples de pistes visant à aider le candidat à mener à bien cette tâche sont disponibles sur le CPEL dans les Directives à l'attention des enseignants pour le chargement en ligne des travaux d'arts visuels. Dans leur entretien ou commentaire, les candidats doivent veiller à parler uniquement des travaux réalisés en atelier qui ont été inclus dans leur soumission sur IBIS. Il est important que le candidat indique toujours clairement à quelle œuvre (pour un élève du NSA/NMA) ou à quelle page de son cahier de recherche (pour un élève du NSB/NMB) il fait référence. Dans les entretiens vidéo ou audio, l'enseignant ne doit pas orienter la conversation par des pistes ou questions fermées. Dans les entretiens vidéo, il convient d'éviter de montrer le candidat ou l'enseignant à l'écran.

Réclamation concernant les résultats de catégorie 2

Nous rappelons aux coordonnateurs que ce service a été supprimé en mai 2014 pour les candidats en arts visuels et qu'il ne sera pas disponible pour toute la durée du cours actuel (derniers examens en novembre 2015).

Report des notes

Nous rappelons aux coordonnateurs qu'étant donné la structure complètement différente du modèle d'évaluation pour le nouveau cours d'arts visuels, les notes des candidats ne pourront pas être reportées lors de la mise en place de l'évaluation du nouveau cours à la session d'examens de mai 2016. Les candidats de reprise devront envoyer leurs travaux conformément aux exigences du nouveau guide.

Musique

Musique – Épreuve de compréhension auditive : œuvres imposées pour 2015 et 2016

Les deux œuvres imposées pour les sessions de mai et de novembre en 2015 et 2016 sont la *Petite messe solennelle* de Rossini et *Un Américain à Paris* de Gershwin.

Les établissements doivent se procurer la partition intégrale de l'œuvre *Un Américain à Paris* directement auprès de librairies spécialisées (<http://www.alfred.com/Products/An-American-in-Paris--00-MO0001.aspx>, page en anglais). Celle de la *Petite messe solennelle* est largement disponible. Les établissements utilisant une version en ligne gratuite doivent s'assurer qu'ils respectent la législation sur le droit d'auteur en vigueur dans leur pays. Les enseignants doivent veiller à utiliser la version pour piano, harmonium, chœur SATB et solistes SATB.

Épreuve de compréhension auditive en musique : œuvres prescrites pour 2017, 2018 et 2019

Les deux œuvres prescrites pour les sessions d'examens de mai et novembre 2017, 2018 et 2019 sont le *Concerto brandebourgeois, no 2 en fa majeur* (BWV 1047) de Jean-Sébastien Bach et les *Danses de Galánta* de Zoltán Kodály.

Il existe différentes partitions appropriées pour le *Concerto brandebourgeois*, telles que celles publiées par Edition Eulenberg, Bärenreiter Urtext et Dover Publications. Une partition d'étude et un CD audio sont également disponibles auprès d'Eulenburg.

La partition des *Danses de Galánta* est disponible auprès d'Universal Edition (UE34121).

Théâtre

La sélection des stimuli prescrits dans le cadre de la proposition de représentation pour les sessions d'examens de mai et de novembre 2015 est fournie ci-après. **Toute version de ces stimuli est acceptable.**

- Stimulus 1 – La légende *The Stolen Woman Moon* (parfois appelée *Stolen Mother Moon*)
- Stimulus 2 – La photographie *Boy with grenade* de Diane Arbus
- Stimulus 3 – (Mythe de la création) *How the World Was Made* (Philippines)
- Stimulus 4 – (Chanson) *Calling all Angels* de Jane Siberry
- Stimulus 5 – Les signes du Zodiaque

De plus amples informations sur les procédures et les échéances sont disponibles dans l'édition 2015 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*, dans la section du group 6, section B6c.

Programme du diplôme en ligne

Foire aux questions

Y a-t-il une limite au nombre de cours du Programme du diplôme en ligne qu'un élève peut suivre ?

Actuellement, le nombre de matières proposées en ligne est en augmentation mais est toujours limité, ce qui risque donc de limiter le nombre maximum de cours en ligne qu'un élève souhaite suivre. La plupart des élèves choisissent un ou deux cours en ligne dans leur Programme du diplôme, mais dans des cas tout à fait exceptionnels, certains élèves en ont choisi trois. L'établissement doit conseiller directement l'élève sur ce sujet, et nous recommandons aux établissements de se montrer prudents s'il s'agit pour eux d'une nouvelle initiative.

Chaque élève est différent, c'est pourquoi les choix de combinaison de cours en ligne et de cours traditionnels varieront selon l'élève et selon l'établissement. Il n'existe donc pas de règle concernant le nombre maximal de cours du Programme du diplôme en ligne qu'un élève peut suivre, mais avant de prendre une décision, il convient d'étudier de près le profil de l'élève et l'expérience de l'établissement dans le domaine des cours en ligne. Un autre facteur important à prendre en compte est l'impact sur la planification de la simultanéité des apprentissages. En effet, plus le nombre de cours en ligne suivis par un élève et enseignés par un enseignant externe est important, plus la planification collaborative dans le cadre du Programme du diplôme est difficile.

Un établissement scolaire peut-il proposer uniquement des cours en ligne pour un groupe de matières du Programme du diplôme particulier durant le processus d'autorisation et par la suite ?

En général, un établissement propose des cours du Programme du diplôme en ligne afin de compléter son offre de cours traditionnels, dans le but d'offrir un plus grand choix et une plus grande diversité à ses élèves. Les établissements doivent planifier un programme durable, ce qui est rendu davantage possible avec une combinaison équilibrée de cours traditionnels et en ligne, plutôt qu'en s'appuyant uniquement sur un seul type de cours. Cela étant, certains établissements pour lesquels le nombre d'élèves inscrits à des cours du groupe 6 est faible ont choisi de proposer le cours de cinéma de l'IB en ligne afin d'ajouter une option du groupe 6 par exemple. Par ailleurs, certains établissements situés dans des zones reculées où il s'avère difficile de recruter des enseignants de langue seconde qualifiés peuvent recourir aux cours en ligne de langue B et de langue *ab initio* du groupe 2.

Cependant, de manière générale, nous encourageons les établissements en cours d'autorisation ou d'évaluation de la mise en œuvre du programme à proposer une gamme solide de matières couvrant toutes les circonstances afin d'assurer la viabilité du programme à long terme. L'IB considère le fait de proposer uniquement des cours en ligne pour un groupe

de matières comme un cas exceptionnel, n'allant toutefois pas à l'encontre des exigences relatives au programme. Les établissements doivent mettre en place un plan d'action avec des options de cours traditionnels de remplacement, au cas où des élèves retireraient leur inscription à un cours en ligne pour quelque raison que ce soit. Par ailleurs, des cours en ligne ont été mis en place en tant qu'options de repli dans certains établissements ayant soudainement perdu un enseignant de cours traditionnel.

Légalisation des résultats au Programme du diplôme

Instructions pour 2015

Contexte

Certains pays ne reconnaissent le document de l'IB intitulé *Résultats au Programme du diplôme* comme valable pour l'entrée à l'université qu'une fois légalisé à Genève, en Suisse, par leur ambassade, leur consulat et/ou la chancellerie.

Il incombe au coordonnateur du Programme du diplôme d'en informer les candidats. La légalisation des diplômes de l'IB a lieu au bureau de la Fondation de l'IB à Genève, en Suisse, après chaque session d'examens.

Remarque – Deux documents de l'IB différents existent.

- *Résultats au Programme du diplôme de l'IB*: le Baccalauréat International légalise toujours le document présentant les résultats obtenus par le candidat, intitulé *Résultats au Programme du diplôme*.
- Le *diplôme de l'IB*, qui ne contient que le nom du candidat et n'est légalisé que dans des circonstances exceptionnelles et sur demande expresse.

Dans certains cas, des universités en Argentine, au Mexique ainsi qu'en Égypte requièrent la légalisation du diplôme lui-même en plus des résultats au Programme du diplôme.

Demandes de légalisation

Si le coordonnateur dépose une demande de légalisation sur IBIS, le centre de l'évaluation de l'IB à Cardiff, au Royaume-Uni, enverra au bureau de la Fondation de l'IB à Genève, en Suisse, les documents *Résultats au Programme du diplôme* pertinents contenant les notes finales obtenues par les candidats. Les diplômes correspondants seront envoyés aux établissements à l'attention du coordonnateur, qui les conservera jusqu'à réception des documents légalisés qu'il enverra ultérieurement aux candidats avec lesdits diplômes.

Les coordonnateurs doivent transmettre au bureau de la Fondation de l'IB le nom et le code de chaque candidat qui désire faire légaliser son document *Résultats au Programme du diplôme*. Pour ce faire, les coordonnateurs doivent remplir

le formulaire de demande de légalisation des résultats disponible sur IBIS sous l'onglet **Candidat > Résultats des candidats > Demandes relatives à la légalisation** et l'envoyer de manière à ce qu'il parvienne au bureau de la Fondation de l'IB au plus tard le 15 juin (session de mai) ou le 15 décembre (session de novembre). Les coordonnateurs sont priés d'envoyer le formulaire de demande de légalisation le plus tôt possible afin qu'il puisse être traité dans un délai raisonnable. Après la date d'échéance, les coordonnateurs doivent se mettre en rapport avec l'IB à l'adresse legalization@ibo.org.

Lorsque le formulaire de demande de légalisation des résultats est rempli, la demande de légalisation du document *Résultats au Programme du diplôme* est automatiquement enregistrée sur IBIS.

La légalisation du diplôme lui-même, qui ne contient que le nom du candidat, n'est en général pas exigée. Si le candidat souhaite que le diplôme soit lui aussi légalisé, cette demande doit être spécifiée sur IBIS en sélectionnant « Oui » à la place de « Non » dans l'option relative à la légalisation du diplôme.

Pour les candidats de reprise, les demandes de légalisation doivent être envoyées à nouveau pour la session d'examens à laquelle ils se représentent.

Les coordonnateurs de l'IB doivent saisir les noms des élèves sur IBIS exactement comme ils sont orthographiés sur leur passeport. Dans le cas contraire, certains consulats pourront refuser de procéder à la légalisation du diplôme de l'IB.

Les pays suivants exigent une photocopie du passeport de l'élève : Arabie saoudite, Burkina Faso, Iran, Italie et Palestine (voir ci-dessous la liste des cas particuliers).

Les photocopies des passeports doivent être envoyées **conjointement** avec le formulaire de demande de légalisation disponible sur IBIS par courrier électronique, à l'adresse legalization@ibo.org et/ou envoyées dans les plus brefs délais par messagerie express à l'adresse suivante : International Baccalaureate Foundation Office, Legalization Service, 15 route des Morillons, 1218 Grand-Saconnex, Genève, Suisse. La ligne téléphonique directe du service de légalisation de l'IB à Genève est le +41 22 309 2545. Un accusé de réception sera envoyé aux établissements par courrier électronique après réception du formulaire de demande de légalisation des résultats.

Le document *Résultats de cours du Programme du diplôme* des candidats qui n'obtiennent pas le diplôme n'est légalisé que si cela est expressément demandé sur IBIS.

Envoi des documents légalisés par messagerie express

Les *Résultats au Programme du diplôme* légalisés seront envoyés aux établissements concernés par messagerie express. Veuillez dès lors fournir, sur le formulaire de demande de légalisation des résultats, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse postale de l'établissement (et non un numéro de

boîte postale). Les coordonnateurs seront alors chargés de la distribution de ces documents à leurs élèves.

Veuillez noter que l'IB prendra à sa charge les frais d'envoi par messagerie express pour autant que les établissements respectent les échéances mentionnées ci-dessus. Dans le cas contraire, les documents seront envoyés aux établissements par courrier recommandé, à moins que les coordonnateurs ne demandent une autre méthode d'envoi, auquel cas tout frais supplémentaire sera à la charge de l'établissement concerné.

Dans l'intérêt des candidats faisant la demande de légalisation et compte tenu des délais stricts pour s'inscrire à l'université, le service de légalisation met tout en œuvre pour accélérer au maximum la procédure de légalisation. Les délais dépendent toutefois en grande partie des intervenants externes impliqués.

Paiement – Frais de légalisation 2015

1. Les frais standard pour la légalisation de chaque document lié au diplôme de l'IB sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Ils sont également indiqués dans le barème des droits et frais du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* (2015).

		USD	CHF	GBP	EUR	SGD
Frais de légalisation pour les demandes de légalisation reçues dans les délais.	Légalisation par document lié au diplôme de l'IB et/ou par consulat (demandes reçues avant le 15 juin / 15 décembre)	155	199	88	107	178
Frais de légalisation pour les demandes de légalisation reçues hors délais.	Légalisation par document lié au diplôme de l'IB et/ou par consulat (demandes reçues après le 15 juin / 15 décembre)	232	296	132	160	266

2. Les frais indiqués dans le tableau ci-dessus devront être réglés pour chaque document lié au Programme du diplôme de l'IB pour lequel la légalisation est demandée : le diplôme, les *Résultats au Programme du diplôme*, les *Résultats de cours du Programme du diplôme* et/ou un certificat supplémentaire (par exemple, si un élève du Royaume-Uni demande la légalisation de son diplôme et de ses *Résultats au Programme du diplôme*, il devra payer des frais d'un montant de 176 GBP (88 GBP x 2).

Remarques :

1. Les demandes de légalisation pour un, deux ou plusieurs pays requérant la légalisation par apostille, indiqués par un astérisque dans la liste des pays concernés ci-dessous, ne seront facturées qu'une seule fois puisque l'apostille de la chancellerie est valable pour tous les pays mentionnés.
2. Les demandes de légalisation pour les pays requérant la légalisation consulaire devront être facturées autant de fois qu'il y a de demandes de légalisation faites auprès d'un consulat d'un pays différent.
3. Pour toutes les demandes de légalisation enregistrées après l'échéance du 15 juin ou 15 décembre, le tarif « hors délais » sera appliqué.

Les coordonnateurs devront collecter à l'avance les frais standards de légalisation auprès des candidats concernés. L'IB enverra les factures aux établissements le plus tôt possible une fois le processus de légalisation terminé. Le paiement ne doit être effectué qu'à la réception de cette facture.

Pays concernés

Vous trouverez ci-dessous une liste des pays pour lesquels la légalisation a été demandée dans le passé. Il se peut que cette exigence soit imposée par d'autres pays à l'avenir.

Arabie saoudite	Grèce*	Pérou*
Argentine*	Guatemala	Philippines
Arménie*	Indonésie	Pologne*
Brésil	Iran	Portugal*
Bolivie	Israël*	Roumanie*
Bosnie-Herzégovine*	Italie*	République tchèque*
Bulgarie*	Jamaïque	Russie*
Burkina Faso	Jordanie	Salvador*
Chili	Kazakhstan*	Serbie*
Chypre*	Lettonie*	Singapour
Colombie*	Liban	Slovaquie*
Corée du Sud*	Lituanie*	Slovénie*
Costa Rica*	Malte*	Soudan
Croatie*	Mexique*	Syrie
Égypte	Monténégro*	Taïwan
Émirats arabes unis	Nigéria	Thaïlande
Équateur*	Pakistan	Turquie*
Espagne*	Palestine	Ukraine*
Estonie*	Panama*	Uruguay
Ex-République yougoslave de Macédoine*	Paraguay	Venezuela*
Géorgie*	Pays-Bas*	Yémen

*L'apostille de la chancellerie (conformément à la convention de La Haye du 5 octobre 1961) remplace la légalisation consulaire. Elle est valable dans chacun des pays indiqués par un astérisque dans la liste ci-avant.

Cas particuliers

Argentine : le diplôme de l'IB n'est pas accepté dans toutes les universités en Argentine. Il n'est accepté que par certaines universités privées. Avant de demander la légalisation pour ce pays, nous recommandons aux élèves qui souhaitent s'inscrire dans des universités argentines de contacter le ministère de l'Éducation argentin. L'adresse électronique à utiliser est consultascyl@me.gov.arg et Maria Carmen Belber est la personne à contacter. Si l'inscription avec le diplôme de l'IB dans une université argentine est acceptée, la légalisation du diplôme mais aussi des *Résultats au Programme du diplôme* est exigée.

Burkina Faso : une photocopie du passeport du candidat est requise.

Iran : une photocopie certifiée du passeport du candidat est requise. Les candidats iraniens vivant en Iran doivent d'abord faire certifier les photocopies de leur passeport auprès du ministère des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, à Téhéran. Les candidats iraniens résidant à l'étranger doivent d'abord faire certifier les photocopies de leur passeport auprès du consulat iranien de leur pays de résidence. Le ministère des Affaires étrangères et/ou les consulats valideront les photocopies des passeports et les enverront au consulat iranien de Berne, en Suisse. Un courriel de confirmation doit être envoyé au service de légalisation du bureau de la Fondation de l'IB à Genève, en Suisse, à l'adresse legalization@ibo.org, pour pouvoir procéder à la légalisation des documents auprès du consulat iranien de Berne.

Italie : une photocopie du passeport du candidat est requise. Les universités d'Italie peuvent exiger la traduction en italien par un traducteur assermenté du document *Résultats au Programme du diplôme*. Il incombe au candidat de satisfaire à cette exigence.

Mexique : il peut arriver que des universités au Mexique requièrent la légalisation du diplôme et des *Résultats au Programme du diplôme*. Il incombe aux candidats de se renseigner auprès de l'université concernée.

Égypte : il peut arriver que certaines universités en Égypte requièrent la légalisation du diplôme et des *Résultats au Programme du diplôme*. Il incombe aux candidats de se renseigner auprès de l'université concernée.

Palestine : une photocopie du passeport du candidat est requise.

Arabie saoudite : une photocopie du passeport du candidat est requise.

Singapour : seule une partie des universités à Singapour exige la légalisation des *Résultats au Programme du diplôme*. Les élèves doivent se renseigner auprès de l'université concernée.

Corée du Sud : seule une partie des universités en Corée du Sud exige la légalisation des *Résultats au Programme du diplôme*. Les élèves doivent se renseigner auprès de l'université concernée.

Pays-Bas : seule une partie des universités au Pays-Bas exige la légalisation des *Résultats au Programme du diplôme*. Les élèves doivent se renseigner auprès de l'université concernée.

Demandes de légalisation individuelles pendant l'année

À tout moment de l'année, les demandes de légalisation pour des sessions d'examens passées peuvent être effectuées au bureau de la Fondation de l'IB à Genève, en écrivant à l'adresse électronique legalization@ibo.org. Ces demandes peuvent être faites par le coordonnateur de l'IB de l'établissement et/ou individuellement par le candidat.

Le bureau de la Fondation de l'IB à Genève informe l'établissement et/ou le candidat sur la procédure à suivre et les frais à régler pour le processus de légalisation. Ce sont les frais de légalisation « hors délais » qui s'appliquent. Ces frais sont publiés dans l'édition du mois de mars des *Notes au coordonnateur du Programme du diplôme* et dans le *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*.

Si la demande provient directement d'une école du monde de l'IB, le bureau de la Fondation de l'IB à Genève légalise les documents relatifs au diplôme et les renvoie à l'établissement. La facture est adressée par la suite à l'établissement.

Si la demande provient du candidat lui-même, le bureau de la Fondation de l'IB à Genève informe celui-ci de la procédure à suivre et des frais à régler par virement sur le compte bancaire de l'IB. Le diplôme de l'IB n'est légalisé et renvoyé à l'élève qu'après réception d'une preuve de paiement par le bureau de la Fondation de l'IB.

Les documents légalisés sont envoyés par messagerie express à l'établissement ou aux candidats s'ils acceptent de payer pour ce service. Dans le cas contraire, les documents sont renvoyés par lettre recommandée.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous mettre en rapport avec le service de légalisation de l'IB à l'adresse legalization@ibo.org.

Ces informations ont été mises à jour en décembre 2014. Veuillez consulter IBIS régulièrement pour vous tenir informé(e) des éventuelles modifications.

Développement pédagogique et cycles de révision du Programme du diplôme

Matière	Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre/janvier)	Dernières évaluations conformément à l'ancien programme	Premières évaluations conformément au nouveau programme
Groupe 1 – Études en langue et littérature			
Langue A : littérature	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Langue A : langue et littérature	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Groupe 2 – Acquisition de langues			
Langue B	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Langue <i>ab initio</i>	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Langues classiques	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Groupe 3 – Individus et sociétés			
Gestion des entreprises	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Économie	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Géographie	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
Histoire	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
TISG	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Philosophie	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Psychologie	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
Anthropologie sociale et culturelle	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
Religions du monde	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Groupe 4 – Sciences			
Biologie	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Chimie	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Technologie du design	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Physique	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Science du sport, de l'exercice et de la santé	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Informatique	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021

Matière	Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre/janvier)	Dernières évaluations conformément à l'ancien programme	Premières évaluations conformément au nouveau programme
Groupe 5 – Mathématiques			
Mathématiques complémentaires NM	S.O.	Mai 2020	S.O.
Mathématiques complémentaires NS	2019 – 2020	S.O.	Mai 2021
Études mathématiques NM	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Mathématiques NM	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Mathématiques NS	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Groupe 6 – Arts			
Danse	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Cinéma	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
Musique	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Théâtre	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Arts visuels	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Tronc commun			
Créativité, action, service	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
Mémoire	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
Théorie de la connaissance	2020 – 2021	Novembre 2021	Mai 2022
Matières interdisciplinaires			
Systèmes de l'environnement et sociétés	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
Littérature et représentation théâtrale	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021

L'IB sur le Web

Pour toute question relative au développement du Programme du diplôme, veuillez envoyer un courriel à l'adresse dpdevelopment@ibo.org.

Communiquez avec vos pairs

 <http://occ.ibo.org>

 <http://ow.ly/wf7Bw>

 @ibdp
#ibdp

L'IB vous répond

Pour toutes les questions concernant la mise en œuvre ou l'autorisation de proposer les programme de l'IB.

 ibid@ibo.org

Catalogue des ateliers de l'IB

Catalogue des ateliers et ressources de l'IB en 2015

<http://www.ibo.org/globalassets/publications/pd-catalogue-2015-fr.pdf>



Calendrier des ateliers en ligne

<http://www.ibo.org/fr/professional-development/find-events-and-workshops>



Outils numériques de l'IB

Les outils numériques de l'IB proposent un large éventail de supports de communication gratuits.

<http://www.ibo.org/fr/digital-toolkit/>



Lettres d'information électroniques de l'IB

Restez à la pointe de l'actualité en recevant les dernières informations livrées en temps utile. Consultez les nouvelles du POP dans les lettres d'information électroniques envoyées par courriel.

L'IB dans la pratique est spécialement conçue pour la communauté de l'IB composée de professionnels de l'éducation, d'enseignants, de coordonnateurs et d'examineurs. Elle est publiée tous les deux mois, en alternance avec *Actualités mondiales de l'IB* (à l'exception des mois de décembre et juillet). Cette lettre d'information met l'accent sur les actualités et

informations relatives aux pratiques pédagogiques de l'IB et fournit les dernières nouvelles sur les programmes d'études de l'IB et leur évaluation, ainsi que sur les possibilités de perfectionnement professionnel et sur le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Elle vise à apporter un soutien supplémentaire aux professionnels de l'éducation les plus impliqués dans l'enseignement et l'apprentissage des programmes de l'IB. Ces lettres d'information sont envoyées aux adresses électroniques des coordonnateurs figurant dans IBIS. Il est aussi possible de les consulter à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/news/newsletters-from-the-ib/>.

Actualités mondiales de l'IB fournit toutes sortes d'actualités sur l'IB, de travaux de recherche, ainsi que des informations susceptibles d'intéresser un large public comprenant des enseignants, des coordonnateurs, des conseillers et des chefs d'établissement, des parents, des professionnels de l'éducation exerçant dans des établissements désireux de devenir des écoles du monde de l'IB, des donateurs, des organisations affiliées ainsi que des collègues qui exercent au niveau universitaire. Cette lettre d'information est publiée tous les deux mois, en alternance avec *L'IB dans la pratique* (à l'exception des mois de décembre et juillet). Elle peut circuler librement entre les parties intéressées par l'IB. L'inscription s'effectue sur la base du volontariat. Vous pouvez vous inscrire à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/news/newsletters-from-the-ib/>.

Dernières nouvelles de l'IB est exclusivement destinée aux directeurs d'école du monde de l'IB. Elle est envoyée par courriel aux adresses électroniques enregistrées dans IBIS et publiée trois fois par an.



Continuum de l'IB

Les publications les plus récentes du continuum de l'IB sont les suivantes :

Matériel de soutien pour le continuum des programmes de l'IB

Guide de l'IB pour une éducation inclusive : ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement

Magasin en ligne de l'IB



<https://store.ibo.org/sales@ibo.org>

Le magasin en ligne de l'IB propose un large éventail de livres, affiches, articles et autres ressources pour la communauté de l'IB.